

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le président, M. Samuel Freuler, ouvre la séance à 19h35, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette trentième-deuxième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Pour des raisons technique, il n'y aura pas de projection PowerPoint ce soir.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public sur la galerie et derrière son écran, ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci. Il remercie également l'équipe régie-son et NRTV qui assurent la retransmission en direct des débats, qu'il souhaite respectueux et espère engagés.

Mme la Municipale Jeannette Weber est excusée pour la présente séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 54 Conseillères et Conseillers.

Il y a 20 excusés (Mmes Fabienne Bill, Ioulia Esreb, Akuvi Klenam Honkou, Carine Koller, Stéphanie Larrivé et Sabine Million-Courvoisier; MM. Pascal Chollet, Yann de Siebenthal, Jean Egger, Adrien Frantz, Dimitri Grandjean, Yvan Gremion, Timothée Haesslein, Adrian Hochreutener, Christophe Lovis, Patrick Mayer, Simo Mers, Philippe Moret, Daniel Richard et Tommaso Solimine).

1 arrivera plus tard (M. Martin Ahlström).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courriel du 8 septembre 2025, Mme Carine Koller a fait part de sa démission au poste de déléguée au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT). La nomination d'un remplaçant à ce poste sera dès lors ajouté à l'ordre du jour de la présente séance.
- Lors de la séance du Conseil communal du 28 août 2025, le Bureau avait reçu la motion de Mme Ahimara Buffat et consorts, pour le groupe UDC, intitulée « Demande de modification du Règlement du Conseil communal : article 72, paragraphe premier », laquelle n'avait pas été développée à cette occasion. Elle a dès lors été ajoutée à l'ordre du jour de la présente séance.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat et une interpellation :
 - Postulat de M. Michel Girardet intitulé « Comment rendre le passage sous-voies de la gare plu gai ? ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, avait dès lors été ajouté à l'ordre du jour et sera joint au procès-verbal.

- Interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Admin 2.0 : où en est le projet ? Quelles évolutions sont prévues ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteure si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 août 2025.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 83** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement du parc de la Dôle.
7. **Préavis municipal n° 84** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025.
8. **Préavis municipal n° 85** relatif à l'arrêté d'imposition 2026.
9. **Préavis municipal n° 86** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2026-2031.
10. **Préavis municipal n° 87** relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour les études d'aménagement de la zone sportive des Perrerets.

Préavis – Première lecture

11. **Préavis municipal n° 88** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques.

Autres objets

12. Motion de Mme Ahimara Buffat et consorts, pour le groupe UDC, intitulée « Demande de modification du Règlement du Conseil communal : article 72, paragraphe premier ».
13. Postulat de M. Michel Girardet intitulé « Comment rendre le passage sous-voies de la gare plus gai ? ».
14. Interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Admin 2.0 : où en est le projet ? Quelles évolutions sont prévues ? ».

Divers

15. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).
 16. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 août 2025

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 août 2025.

3. Communications du Bureau

- Le Bureau a appris avec grande tristesse le décès de M. Pierre Brügger, huissier du Conseil communal de décembre 1997 à juin 2016, survenu le 16 septembre 2025. Le président a adressé à sa famille ses condoléances au nom du Conseil communal, qui est en pensées avec elle dans ce moment de deuil. Il remercie les personnes présentes de bien vouloir se lever afin de respecter un instant de silence en mémoire de M. Pierre Brügger.
- Le 24 septembre 2025, en vue des prochaines élections communales et à l'initiative du Bureau, un stand commun aux différents groupes politiques a été tenu au Grand Marché de Gland. Malgré le mauvais temps, cela a permis de côtoyer la population présente de façon non-partisane pour l'inviter à s'intéresser à l'activité de conseillère ou conseiller communal et à s'inscrire sur les listes électorales.
- Le traditionnel Tir de l'Amitié a eu lieu le 27 septembre 2025. Le président laisse le soin au Municipal en charge le plaisir de communiquer sur le succès de cette manifestation. Il félicite les membres des 2 équipes du Conseil communal qui étaient inscrites à cet événement, lesquelles ont respectivement terminé aux 4^{ème} et 15^{ème} places, et tout particulièrement la secrétaire, qui a fini première des dames et a obtenu une distinction qu'elle porte fièrement ce soir.
- Le 28 septembre 2025 était jour de votations fédérales et cantonales. Pour ces votations, 7'254 électeurs étaient inscrits à Gland et un total de 3'334 cartes de vote ont été reçues. Le taux de participation s'est élevé à 45.95 %. Les résultats pour la Commune sont les suivants :
 - Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires : objet refusé par 1'810 non contre 1'404 oui, 118 bulletins blancs et 1 nul.
 - Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID) : objet accepté par 1'869 oui contre 1'377 non, 86 bulletins blancs et 1 nul.
 - Initiative populaire pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite « Initiative Sauvons le Mormont » et son contre-projet : l'initiative a été refusée par 1'789 non contre 1'201 oui et 267 bulletins blancs; le contre-projet a été accepté par 2'181 oui contre 758 non et 267 bulletins blancs; s'agissant de la question subsidiaire, le contre-projet a été plébiscité par 2'244 voix contre 630 voix pour l'initiative.
 - Modification de l'art. 93 al. 4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales : objet accepté par 1'488 oui contre 1'390 non, 454 bulletins blancs et 1 nul.
 - Modification de l'art. 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers : objet refusé par 1'867 non contre 1'290 oui, 175 bulletins blancs et 1 nul.

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur les sites Internet de la Confédération, du Canton et de la Commune.

- Le 29 septembre 2025, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2025.
- Le président rappelle que, à l'initiative de l'association politiciennes.ch, une soirée publique aura lieu le 6 octobre 2025, de 19h00 à 22h00, à la Salle communale, dans le cadre de la campagne « ça y est, je m'engage pour ma commune ». Il encourage les Conseillers à en parler autour d'eux, à y participer et à partager les posts de la Ville sur les réseaux sociaux.

Avec l'arrivée de M. Martin Ahlström, le nombre de Conseillers présents passe à 55.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Développement durable

- L'action « Troc ta Laurelle, Troc ton Thuya » a été lancée conjointement avec la ville de Nyon. Les inscriptions pour participer à cette action sont ouvertes jusqu'au 2 novembre 2025. Concrètement, cette action permet de recevoir gratuitement des arbres et des arbustes indigènes, qui sont favorables à la biodiversité, en échange de pieds d'espèces exotiques ou envahissantes dont la population souhaite se débarrasser. Cette action est cumulable avec la subvention communale pour la biodiversité, par exemple pour des frais d'arrachage. L'action « Adopte un arbre » est lancée en parallèle et permet à la population d'obtenir gratuitement jusqu'à 2 arbres par parcelle. Les services communaux seront présents au marché du 8 octobre 2025 pour présenter ces actions et donner toutes les informations nécessaires.

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 1^{er} septembre 2025 : M. Jonathan Lysek, stagiaire au développement durable à 60 %, au Secrétariat municipal;
 - dès le 1^{er} septembre 2025 : M. Sébastien Bonnard, collaborateur pour la sécurité publique en charge de la Police du commerce, au Service de la population (SPOP);
 - dès le 1^{er} octobre 2025 : M. Nandy Blösch, assistant de sécurité publique (ASP), au SPOP;
 - dès le 1^{er} octobre 2025 : Mme Marie Dupriez Marlin, assistante aux ressources humaines à 50 %, au Secrétariat municipal.
- Départs :
 - au 31 octobre 2025 : M. Eric Cusin, technicien en bâtiment, au Service des bâtiments et de l'urbanisme, lequel prendra sa retraite anticipée.

Le 1^{er} septembre 2025, la Municipalité a eu le plaisir d'accueillir son nouveau Secrétaire municipal, M. Luca Nizzola. D'entente avec le président du Conseil communal, elle a le plaisir de le présenter en personne et de lui passer la parole afin qu'il adresse quelques mots aux Conseillers.

- M. Luca Nizzola : s'adresse en ces termes à l'Assemblée.

*« Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

C'est pour moi un honneur de me retrouver ici devant vous pour la première fois en qualité de Secrétaire municipal de notre belle Ville, dans cet hémicycle que je connais pour justement y avoir siégé il y a 11 ans maintenant, dans une autre vie. C'est un plaisir également de revenir à Gland, ville que je connais bien pour y avoir vécu mes 30 premières années. J'y ai fait toute ma scolarité obligatoire en passant par les collèges de Mauverney, des Perrerets et de Grand-Champ, avant de me rendre au gymnase de Nyon. Je crois que j'étais en classe avec l'un d'entre vous.

Sur le plan professionnel, j'ai touché un peu à tout les premières années, j'étais quelqu'un de très curieux et cela s'est reflété au début de ma carrière. J'avais commencé à travailler à l'UICN à Gland avant de partir à Berne pour une association d'étudiants, j'ai travaillé pour une multinationale à Bruxelles et pour une ONG environnementale en Equateur, avant de revenir et de me stabiliser dans la région il y a maintenant 10 ans, où je me suis centré sur ce qui m'intéresse le plus aujourd'hui, à savoir le secteur public. J'ai maintenant une carrière de 10 ans dans ce secteur-là, à la ville de Genève pour commencer, où j'ai travaillé sur les questions internationales, et à l'État de Genève sur les questions d'inégalités. Durant cette expérience professionnelle, j'ai eu l'occasion de développer des compétences variées, j'ai dirigé de nombreux projets et de nombreuses équipes, j'ai travaillé avec un délibératif comme le vôtre et avec un exécutif comme celui de la Municipalité. Avec mon expérience privée à Gland et mon expérience professionnelle, j'apporte des compétences que je mets aujourd'hui au service de la Municipalité et de l'Administration communale. Je suis très heureux d'avoir cette fonction ici à Gland, ce qui est en quelque sorte un retour aux sources.

Quant à nous, nous aurons l'occasion de nous retrouver à différentes reprises. J'ai déjà fait la connaissance de certains d'entre vous lors d'événements de la ville de Gland. Nous aurons également l'occasion de nous rencontrer lors des séances des commissions, la Commission de gestion m'attend notamment tout prochainement avec Mme la Syndique.

Je me réjouis de travailler avec vous, de vous retrouver ces prochaines semaines et prochains mois, et de travailler ensemble au bien commun et pour la population de Gland. Merci. »

- Le président souhaite la bienvenue à M. Luca Nizzola et espère qu'il aura un challenge passionnant au sein de la Ville.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Comme l'a annoncé Mme la Syndique Christine Girod, M. Nandy Blösch a été engagé comme ASP à 100 % pour la Ville. Avec son arrivée, l'équipe de la sécurité publique, composée de 4 postes, est au complet.
- La Fête multiculturelle aura lieu le 1^{er} novembre 2025, à Montoly, avec comme hôte d'honneur l'Italie, et il invite la population à y participer. Il y aura notamment des animations dansantes, de la musique, des stands de maquillage pour les enfants et des stands culinaires, italiens bien sûr mais également d'autres pays tels que le Pérou, le Mexique, la Hongrie et le Maghreb, ainsi qu'un stand de pâtisseries qui sera tenu par le club de Unihockey de Gland.

La Commission d'intégration a travaillé pour permettre de faire un lien avec les écoles, en particulier avec des classes de 8P, lesquelles ont réalisé des dessins sur la Ville et leur intégration dans la Ville, en collaboration avec Mme Marie Kolly, artiste, et bien sûr avec le corps enseignant. La Commission d'intégration a soutenu cette expérience, qui arrive aujourd'hui à son terme. Les dessins seront présentés lors d'une exposition qui aura lieu en même temps que la Fête multiculturelle et naturellement au même endroit.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Renouvellement du label « Commune en santé »

L'objectif de ce label est de valoriser et de récompenser les communes qui s'investissent dans la promotion de la santé de leurs citoyens à travers des mesures concrètes et durables. Dans le Canton, ce label est mis en œuvre par Unisanté.

Pour la première fois, la ville de Gland a obtenu le label 3 étoiles en 2020 qui comportait 20 mesures. Depuis 2023, des nouveautés sont apparues et les nouveaux axes concernent dorénavant les thèmes suivants :

- La politique communale;
- L'offre de loisirs;
- La famille et la solidarité;
- L'école;
- La santé au travail;
- Les espaces publics et les infrastructures.

La Municipalité va travailler sur ces thèmes et devrait normalement pouvoir présenter le premier bilan à Unisanté en février 2026.

Salle communautaire au quartier de la Combaz

Cette salle est maintenant terminée et pourra accueillir les premières locations tout prochainement. Elle va également permettre à la nouvelle association de quartier, qui s'appelle « Vie à la Combaz », de pouvoir se réunir, mais aussi d'offrir un nouvel espace au tissu associatif glandois et aux habitants.

Nouvelle gouvernance des Associations régionales d'action sociale (ARAS)

Cette nouvelle gouvernance, qui est maintenant en consultation auprès du Canton, vise à réformer et à moderniser la structure de gouvernance des régions d'action sociale pour améliorer l'efficacité et la collaboration entre le Canton, les communes et les associations. La proposition est de créer des Établissements régionaux d'action sociale (ERAS) à la place des ARAS. Grâce à cette harmonisation, il sera ainsi progressivement envisageable de créer des programmes régionaux et des coordinations sur les plans sociaux et médico-sociaux.

Dans la région, il existe l'ARAS de Nyon et l'ARAS de Morges. Ces 2 associations sont donc appelées à fusionner pour correspondre au territoire de la Fondation de La Côte, parce que le Canton a décidé de réduire le nombre d'ARAS, lesquelles sont au nombre de 10 et vont passer à 7. Comme les associations et fondations de soins à domicile sont justement au nombre de 7, l'idée est vraiment de les caler les unes sur les autres pour permettre à tous les citoyens de pouvoir bénéficier aussi bien de mesures sociales lorsqu'il y a un problème sanitaire, que de mesures santé lorsqu'il y a un problème social.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Finances

- 2 bouclements de crédit sont annoncés :

Préavis municipal n° 27/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression	
Crédit d'investissement accordé	CHF 2'380'000.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 2'049'443.24
Total des subventions reçues	CHF 74'846.-
Investissement net	CHF 1'974'597.24, soit 82,97 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 405'402.76
Solde à amortir au 31 décembre 2024	CHF 1'899'139.41

Préavis municipal n° 50/2023 relatif à l'achat de deux groupes électrogènes	
Crédit d'investissement accordé	CHF 64'000.-
Total des dépenses engagées et payées	CHF 56'632.20
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 56'632.20, soit 88.5 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 7'367.80
Solde à amortir au 12 septembre 2025	CHF 56'632.20

Économie

- Il a assisté mardi dernier à une conférence organisée par le Service de l'économie, laquelle avait notamment pour thème la fiscalité des PME, la transformation d'une raison individuelle en Srl ou en SA et les avantages de ces sociétés. Une vingtaine de participants étaient présents à la Salle des colonnes.

D'autres rendez-vous de ce type sont organisés par le Service de l'économie, et la prochaine conférence, qui se déroulera le 27 octobre 2025, à 17h30, à la Salle communale, aura pour thème les cybermenaces et l'intelligence artificielle. L'entrée est libre mais les personnes intéressées peuvent s'inscrire via le site Internet gland.ch/economie.

- La démarche participative du Vieux-Bourg a abouti sur 5 projets retenus par la Municipalité, lesquels sont actuellement proposés à la population glandoise sur la plateforme participe.gland.ch. Jusqu'au 30 octobre 2025, la population peut donc aller voter pour ces différents projets visant à animer le Vieux-Bourg en aide aux commerçants.

- S'agissant de la Nouvelle Économie, le Revenu de transition écologique (RTE) a été décerné et la Ville a décidé de soutenir 3 projets, à savoir « Toit Vert », « Nonos / Conserverie de Village » et « L'Objet Migrateur ».

L'appel à candidature pour le Prix Nouvelle Économie s'est terminé le 1^{er} octobre 2025 et une vingtaine de projets ont été reçus. La prochaine édition du Forum Nouvelle Économie aura lieu le 5 novembre 2025 prochain, à Grand-Champ.

Sports

- 3 événements exceptionnels auront lieu à Grand-Champ, qui accueillera l'EuroCup Women. Le Nyon Basket Féminin s'est en effet brillamment qualifié pour cette coupe d'Europe. La salle du Rocher étant en travaux et celle du Cossy n'arrivant pas à accueillir ce genre de manifestation – non par manque de place, c'est une grande salle, mais les immenses paniers girafes qui pèsent très lourd ne passent pas, cela a été mal prévu à ce niveau-là – la ville de Nyon a sollicité la ville de Gland pour accueillir cet événement, laquelle a pu répondre favorablement grâce aussi à la direction de l'établissement de Gland-Champ. Il remercie ici M. Cédric Rossier, directeur, et M. Cédric Cretegny, doyen, qui ont vraiment bien joué le jeu.

Les matchs de l'EuroCup Women auront donc lieu à Grand-Champ les 9 octobre, 5 novembre et 27 novembre 2025. Il invite la population à ne pas hésiter à s'y rendre, car c'est la première fois qu'il y a un événement de cette ampleur dans le Canton s'agissant du basket.

- L'ouverture de la patinoire aura lieu le 31 octobre 2025, avec comme d'habitude le vin chaud et la raclette offerts, mais également avec une ambiance Halloween, un DJ et un endroit pour faire des photos sur la glace. Il rappelle que la Fête d'Halloween aura quant à elle lieu le 25 octobre 2025 aux Perrerets.

- Le Tir de l'amitié, qui a battu tous les records de fréquentation avec pas moins de 165 tireurs, 28 équipes et près de 3'000 cartouches tirées. Il note que le président est à moitié modeste parce qu'il porte quand-même la distinction. S'il a félicité la secrétaire – qu'il félicite également pour ses 127 points – il a oublié de dire qu'il a pour sa part fait 131 points. Évidemment que, comme à son habitude, la Municipalité a brillé et était au départ classée 21^{ème} sur 28. Sous le prétexte fallacieux que M. le Municipal Yves Froidevaux n'aurait pas pu faire 159 points sur les 150 possibles, et que finalement son vrai résultat était de 42 points, la Municipalité a rétrogradé à l'avant-dernière place, juste devant l'équipe des archers, qui font du tir à l'arc et non pas du tir au fusil. L'avantage est qu'il pense que la Municipalité ne peut que faire que mieux la prochaine fois.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

Elle remercie les Conseillers pour leur patience, mais également les habitants évidemment ainsi que les entreprises et les chefs de projet parce que ce n'est pas une mince affaire.

Les travaux suivants sont annoncés :

- Au Chemin de la Pique/Rue du Borgeaud, la pose du revêtement définitif sera réalisée en 2 étapes successives pendant les vacances d'octobre, ceci afin de limiter l'impact sur la population et les riverains. La première phase aura lieu du mercredi 15 octobre, dès 07h00, au jeudi 16 octobre 2025. Cette première étape implique également une intervention dans le carrefour de la Grand'Rue, et par conséquent le transit par cet axe ne sera plus possible pendant ces jours-là. Une déviation se fera via la Rue du Borgeaud et par le Chemin de la Louve. La phase 2 quant à elle aura lieu du jeudi 16 octobre, dès 07h00, au vendredi 17 octobre 2025. Chacune de ces 2 phases durera 24 heures et nécessitera une interdiction totale de circulation dans le secteur concerné afin de garantir le bon refroidissement du revêtement. Les riverains sont donc priés de déplacer leurs véhicules avant 06h30 le matin du jour prévu pour les travaux dans leur rue. En cas de condition météorologique défavorable, c'est-à-dire en cas de pluie ou de température insuffisante, les travaux de pose devront être reportés car cette opération nécessite un temps relativement chaud et sec pour garantir la qualité et la durabilité du tapis. Évidemment que les riverains et les personnes concernées seront avisés.
- À la Rue du Borgeaud, les travaux se finaliseront d'ici mi-octobre. Après une année complète d'intervention et 2 semaines de retard par rapport aux prévisions initiales, ce qui est quand-même tout à fait acceptable, la dernière étape concerne le carrefour avec la Rue du Nord, avec notamment l'aménagement de la place devant le Café du Rallye.
- À la Rue du Nord, l'axe en direction du Chemin de la Louve entrera en phase travaux une fois le carrefour avec la Rue du Borgeaud finalisé. La durée estimée de ce chantier est d'environ un mois et demi.
- Du côté nord de la Rue du Jura, 2 fronts de travaux se mettent en ce moment en place avec une durée de 2 mois environ. La première équipe poursuit son intervention sur la partie de la rue comprise entre le carrefour avec la Rue du Borgeaud et celui du Chemin de la Perroude. Le transit en véhicule par ce tronçon n'est plus possible. Toutefois, un cheminement sécurisé permet aux cyclistes, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite de passer. La deuxième équipe interviendra quant à elle sur le tronçon compris entre le Chemin de la Louve et la Rue du Molard. Ce tronçon ne nécessite pas d'intervention complexe. L'emprise sur la route sera dès lors moins importante et permettra de garantir la circulation des véhicules et les accès aux stationnements privés. À noter néanmoins que l'ensemble des places en zone bleue ne seront plus disponibles dès le mois d'octobre et jusqu'à la fin des travaux.
- Du côté de l'Administration communale, ainsi qu'au niveau du Temple et de la Pépinière, les travaux de réaménagement seront finalisés d'ici la fin du mois et le parking P3 sera de nouveau ouvert à la population. En novembre, quelques travaux de finition auront lieu avec notamment la pose du mobilier urbain, et le 20 novembre marquera la pose des premières plantations du Vieux-Bourg, avec 75 nouveaux arbres qui seront plantés dans le secteur du Vieux-Bourg, ainsi que divers jardins de poche.

Assainissement de l'éclairage public

Ces travaux se poursuivent conformément au calendrier établi. En complément des interventions présentées lors de la précédente séance du Conseil communal, 15 nouveaux luminaires ont été remplacés et équipés du système de télégestion. Les opérations réalisées ont concerné l'Avenue du Mont-Blanc et la Route de Begnins. Prochainement, le remplacement des candélabres et des luminaires dans le secteur de Cité-Ouest est prévu, ainsi que la poursuite des travaux le long de la Route de Begnins. Le lancement des interventions sur le secteur nord de la Rue du Perron est également prévu.

Chemin du Stand

Afin de pouvoir avancer sur la construction de la nouvelle STEP, les travaux au Chemin du Stand ont débuté le 23 septembre 2025 comme elle l'avait indiqué. Les travaux de fouille vont démarrer en fin de semaine et vont s'étendre du stand de tir en direction de la Route de Luins. Cette phase se déroulera jusqu'à la fin de l'année.

Elle remercie encore une fois tout un chacun pour leur patience lors de ces travaux.

Patrimoine arboré

Les nouvelles ne sont malheureusement pas très réjouissantes puisque, dans le cadre du contrôle annuel de sécurité, il a été décidé d'abattre 23 arbres. Le changement climatique et les épisodes estivaux récurrent de sécheresse entraînent malheureusement un dépérissement de certains arbres particulièrement sensibles comme le charme. Le Service des infrastructures et de l'environnement a donc décidé d'effectuer ces abattages au cours des mois d'octobre et de novembre 2025. Les emplacements concernés se trouvent notamment à l'Eglise St-Jean Baptiste, au parc de la Dôle, au fortin de Cité-Ouest, au Chemin de la Perroude, au collège des Perrerets et à l'ancienne déchèterie, ainsi qu'au Temple St-Paul. La situation est un peu différente à ce dernier endroit puisqu'il y a eu un accident et qu'un véhicule a brûlé, endommageant des arbres, lesquels n'ont malheureusement pas pu être sauvés.

Il est quand-même à noter que les arbres qui vont être abattus seront remplacés par 23 sujets qui ont été sélectionnés pour leur capacité d'adaptation aux conditions climatiques actuelles et futures. Ces sujets seront un peu plus petits, avec des couronnes et des ombrages plus faibles, mais il tient à cœur à la Municipalité de les compenser, ce qui est de toute façon obligatoire.

Plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS)

Les Conseillers ont trouvé sur leurs tables la brochure du PDMS avec les 10 mesures phares. Elle en avait parlé lors de la dernière séance du Conseil communal et ne va donc pas revenir sur le sujet, mais toutes les informations se trouvent sur le site Internet de la Commune. Les Conseillers seront tenus informés de la suite puisque 72 mesures concernent ce PDMS.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

N'a pas de communication.

5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Nicolas Pellet : déclare que la dernière séance du Conseil intercommunal (CI) de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon a eu lieu le 17 septembre 2025, à Tannay. Cette séance a débuté à 20h10. 42 communes, sur les 47 du district, sont présentes, soit 130 voix sur les 170 possibles.

2 préavis importants sont présentés, à savoir le préavis n° 17 concernant la budget de fonctionnement 2026, et le préavis n° 18 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 67'000.- pour la deuxième étape des travaux de rénovation et de mise en conformité du bâtiment CEP de Prangins.

À propos du budget, les charges prévues sont en légère baisse par rapport au budget 2025 (CHF 2'703'270.- contre CHF 2'759'430.- en 2025), mais la participation demandée aux communes augmente légèrement (CHF 2'441'950.- contre CHF 2'415'010.- en 2025) à cause notamment d'une diminution des recettes pour les travaux effectués envers des tiers. Globalement, le coût prévu se situe à CHF 22.71 par habitant, lequel est aussi en légère augmentation (+ 0,6 %) par rapport au budget 2025. Le préavis est accepté à l'unanimité des délégués.

S'agissant du crédit d'étude de CHF 67'000.-, plusieurs photographies des travaux déjà réalisés ont été présentées aux délégués sur le principe du avant/après avec des cadrages identiques. Il reste encore plusieurs parties à rénover, le projet ayant été prévu en 2 phases. La fin des travaux est attendue pour l'été 2027 et un planning de réalisation a été présenté avec le préavis pour ce crédit d'étude. Ce préavis est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

La séance a été levée à 20h45.

- M. Rasul Mawjee : la séance du CI du RAT qui était prévue le 25 septembre 2025 a été reportée à la fin du mois d'octobre, les conclusions du préavis relatif au budget 2026 qui était à l'ordre du jour n'ayant pas été validé. Il aura donc le plaisir de se rendre à cette séance le 30 octobre 2025 et remercie les Conseillers qui sont délégués auprès du CI du RAT de noter la nouvelle date.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 83 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement du parc de la Dôle

- Mme Caroline Félix, premier membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Regina Bovet : aimerait savoir si un travail de pédologie aura lieu dans ce parc pour connaître l'état du sol, comme c'est le cas pour le préavis municipal n° 87 pour la zone sportive des Perrerets.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'il s'agit-là d'une phase d'étude et qu'il n'est donc pas prévu à ce stade de faire ce type de sondage au niveau du sol. Mais si le Conseil communal venait à accepter le futur préavis de réalisation, c'est un élément qui sera effectivement réalisé.

Elle profite d'avoir la parole pour répondre à une interrogation de la Commission technique, qui indique notamment dans son rapport qu'elle aurait souhaité avoir le diagnostic des espaces publics, mais également le diagnostic de la démarche participative *in situ* qui avait été réalisée en mai 2023. Comme elle l'avait indiqué mais que cela ne ressort pas du rapport, elle informe les Conseillers qu'en fait ce crédit d'étude est le diagnostic. Tous les éléments qui vont être analysés et étudiés sont des éléments qui sont ressortis de la démarche participative, c'est-à-dire notamment le côté urbanistique, les jeux et le fait qu'il n'y ait pas assez d'ombrages. Tous ces éléments-là qui font partie de cette étude sont finalement les résultats du diagnostic de la démarche participative. Quant au diagnostic des espaces publics, qui a été réalisé en 2021 ou 2022, il est disponible sur le site Internet de la Commune.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide :

- 1. d'accepter le préavis municipal n° 83 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement du parc de la Dôle;*

- II. d'accorder le crédit de CHF 110'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 110'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin des études.

7. Préavis municipal n° 84 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025

- M. Evan Lock, rapporteur de la Commission des finances (COFIN), déclare tout d'abord qu'il arbore également une médaille et précise, comme ni le président ni M. le Municipal Gilles Davoine n'ont voulu donner son score, qu'il a fait 132 points au Tir de l'Amitié.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 4 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide :

- I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2025 représentant au total une augmentation de charges de CHF 259'300.-;
- II. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2025	CHF 3'224'050.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 84	CHF 259'300.-
Revenus supplémentaires selon préavis n° 84	CHF 0.-
Adaptation de l'attribution au fonds de réserve	CHF - 118'200.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF 3'365'150.-

8. Préavis municipal n° 85 relatif à l'arrêté d'imposition 2026

- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président explique qu'il sera procédé par une discussion et un vote dans un premier temps pour l'Article premier, points 1 à 9, et ensuite en bloc pour les articles 2 à 10, comme le permet l'art. 84 du Règlement du Conseil communal. Enfin, la discussion sera ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la COFIN, et il sera voté dans son ensemble.

- Le président ouvre la discussion sur cette manière de procéder. Personne ne se manifeste.
- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 9.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- L'Article premier, points 1 à 9, est accepté à l'unanimité.
- Ouverture de la discussion sur les articles 2 à 10.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Les articles 2 à 10 sont acceptés à l'unanimité.

- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2026.
- Mme Regina Bovet : tient à remercier M. le Municipal Gilles Davoine car tout est parfaitement bien géré dans la Commune. Elle aimerait surtout dire aux personnes qui regardent leur télévision ou qui sont devant leur natel qu'ils peuvent être heureux et contents d'habiter dans une jolie ville où le taux d'imposition n'est que de 61 %. Alors elle aimerait dire à tous les râleurs qui sont sur les réseaux sociaux de regarder aussi où ils habitent.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 85 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, soit :

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que proposé par la Municipalité;*
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'État pour approbation.*

9. Préavis municipal n° 86 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2026-2031

- M. Rupert Schildböck, en remplacement de M. Tommaso Solimine, premier membre et rapporteur de la Commission technique excusé à la présente séance, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 86 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2026-2031;*
- II. d'accorder le crédit de CHF 4'327'434.- et d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant;*
- III. de reconduire le dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde);*
- IV. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix;*
- V. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50 % de contribution en CHF/hab., et de 50 % sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années;*
- VI. que le présent concept entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée et sera valable jusqu'au 31 décembre 2031, soit pendant six ans;*

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant de CHF 4'327'434.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de chaque année qui suit l'année de référence des investissements selon le décompte du DISREN de Région de Nyon.

10. Préavis municipal n° 87 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour les études d'aménagement de la zone sportive des Perrerets

- Mme Ahimara Buffat, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La Commission technique souhaite que la Municipalité implique tous les usagers des infrastructures lors de ces études, évidemment les écoles, les sociétés locales, mais aussi les UAPE, afin de satisfaire aux besoins de tous.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Sébastien Bertherin, rapporteur de la COFIN, rappelle les vœux présentés par cette dernière, à savoir :

- Maîtrise des coûts : veiller à contenir les dépenses afin de tendre vers le bas de la fourchette, soit environ CHF 3 Mios pour les aménagements extérieurs.
- Recherche de financements : déposer une demande de participation financière auprès du DISREN ainsi que du Fonds du sport vaudois.
- Prise en compte des habitants : demander à l'ingénieur en mobilité d'intégrer, dans le cadre de son étude, les problématiques rencontrées par les habitants des quartiers avoisinants, notamment en lien avec la mobilité.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Aurélien Joye : aimerait savoir pourquoi sa question concernant la faisabilité de faire ce terrain en synthétique ne figure pas dans le rapport et si cela a été discuté lors de la séance de la Commission technique.
- Mme Ahimara Buffat : répond que la Commission technique a discuté de ce point et que, selon ses souvenirs, M. le Municipal Gilles Davoine avait expliqué que de toute façon cela serait un terrain en véritable herbe parce que le rugby ne se joue pas sur un terrain synthétique mais uniquement sur de l'herbe.
- M. Aurélien Joye : souhaiterait savoir si M. le Municipal Gilles Davoine connaît le terrain en synthétique de l'école du Rosey.
- M. Gilles Davoine : demande à M. Aurélien Joye s'il se rend compte qu'il s'agit d'un crédit d'étude. Comme cela a été demandé par la Commission technique, l'avantage est justement de pouvoir demander leur avis à tous les participants, notamment au club de rugby. S'il devait y avoir une possibilité, une envie et un besoin d'avoir un terrain en synthétique, et bien ce sera cette étude qui révélera si cela est effectivement possible et quels en seraient les coûts envisagés par rapport à un terrain en herbe, tout simplement.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 87 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour les études d'aménagement de la zone sportive des Perrerets;*
- II. d'accorder le crédit de CHF 591'000.- et d'autoriser la Municipalité à mener les études;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 591'000.-;*

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 591'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin des études.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

11. Préavis municipal n° 88 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques

- La séance est fixée au jeudi 9 octobre 2025, à 19h00, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme la Syndique Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Raphaël Grandjean, GDG

Membres : M. Théophile Mounier, GDG – M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s – Mme Patricia Storti, PLR – M. Pascal Riesen, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Isabelle Kunze : aimerait savoir s'il est possible d'utiliser Teams avec les téléphones portables que les employés ont également à domicile, ce qui permettrait éventuellement d'éviter de fournir des téléphones portables à ceux qui n'en ont pas l'utilité. Des écrans sont-ils fournis, hors de l'ordinateur portable, pour les personnes qui effectuent du télétravail, ceci pour des raisons ergonomiques ?
- Mme Anik Freuler : a les questions suivantes pour les Commissions.

Ordinateurs portables

- Pourquoi installer des ordinateurs portables partout ?
- Ne serait-il pas moins onéreux d'avoir des ordinateurs fixes à CHF 550.- la pièce au lieu de CHF 1'050.- ?
- La Municipalité a-t-elle considéré la création de postes virtuels (VDI) ?
- Dans une idée de durabilité, sachant que la plupart des postes ont déjà un ou plusieurs écrans, est-il indispensable que chaque collaborateur dispose d'un ordinateur portable ayant lui-même un écran et une batterie demandant des ressources supplémentaires et plus compliquées à recycler ?

Logiciel RH

- Elle est étonnée que la fonctionnalité souhaitée ne soit pas déjà disponible avec le programme actuel utilisé par les ressources humaines. Ce logiciel ne peut-il pas gérer des positions en plus des employés ?
- Comment font les autres communes ?

Tableaux numériques interactifs (TNI)

- Est-il possible d'avoir une statistique de l'utilisation réelle de ces TNI ?
- Sait-on si une formation existe maintenant à la Haute école pédagogique (HEP) ?
- Ces unités défectueuses ne peuvent-elles pas être réparées ? Vont-elles être simplement poubellisées ?
- Sauf erreur dans les préavis municipaux précédents qui ne sont pas référencés dans le préavis, à savoir :
 - o le préavis municipal n° 100/2016 concernant l'équipement du Collège de Grand-Champ en écrans interactifs
 - o le préavis municipal n° 50/2019 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuilières et Mauverney A et B en Wi-Fi professionnel et en écrans interactifs
 - o le préavis municipal n° 12/2021 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement du collège des Perreretts en Wi-Fi professionnel et en affichages numériques frontaux

il était fait mention de frais d'installation pour ces TNI. Or elle ne voit pas les voir indiqués dans ce préavis. Cela veut-il dire que les frais sont compris dans les prix indiqués ?

- Est-il possible d'avoir un petit comparatif des prix des tableaux numériques au fil des ans et des préavis ? Le rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 12/2021 mentionne que d'importants rabais ont été obtenus grâce à l'appel d'offre organisé par le Canton. Qu'en est-il de ce préavis-là ?
- Est-il possible d'avoir également des dates d'installation ? Dans le préavis municipal présenté aujourd'hui, il est fait mention de 2019, mais dans le préavis municipal n° 50/2019 il est parlé de faire des installations en août 2020-2021. En ajoutant les 8 ans de durée de vie, elle n'arrive pas tout à fait à comprendre lesquels sont renouvelés.
- Qu'en est-il des frais d'exploitation mentionnés dans le préavis municipal n° 50/2019, où il était mentionné que CHF 160'000.- devront être budgétés chaque année à partir de 2024 ? Cela a-t-il été fait ? Elle suppose que non au vu du présent préavis.

Téléphones portables

- Il est mentionné dans le préavis que des téléphones portables sont attribués aux collaborateurs dont les tâches exigent d'être atteignables hors des locaux de l'Administration. Si cette dernière compte une centaine d'employés, doivent-ils être tous atteignables hors du bureau ou n'y a-t-il pas un peu trop de téléphones ?
- M. Dario Sicuranza : a aussi quelques questions.

Concernant les TNI, suite à un communiqué de presse du Conseil d'État du canton de Vaud du 19 mai 2020, il semblerait qu'un cofinancement avec le Canton soit possible. De plus, il y aurait la possibilité de profiter d'achats groupés via le canton de Vaud. Cela a-t-il été pris en considération dans ce préavis ?

S'agissant des téléphones portables, il aimerait savoir pourquoi leur durée de vie n'est que de 3 ans, et non pas plus. Travaillant lui-même pour une grande entreprise de 17'000 employés, la durée de vie des portables se situe entre 4 et 5 ans.

Par rapport au pare-feu, a-t-il été envisagé de ne plus acheter du matériel mais de conclure des contrats de service manager incluant les équipements, mais également la gestion et la mise à jour de ces équipements ?

Et il pose la même question pour les commutateurs réseau.

- M. Sébastien Bertherin : a 3 petites questions. Il aimerait connaître :
 - le nom du programme d'exploitation qui sera installé sur les ordinateurs, tant portables que fixes;
 - le matériel que la Municipalité souhaite acheter pour les nouveaux serveurs, notamment si ceux-ci seront des produits helvétiques;
 - la doctrine de l'Administration en lien avec la cybersécurité et voir s'il y aura peut-être du renouveau ou un nouveau processus avec le changement du matériel, à l'instar de ce qui s'est passé à Rolle il y a quelques années.
- M. Jérôme Frachebourg : déclare que, à moins qu'il ait mal lu, il y a très peu d'aspect sur le développement durable dans ce préavis, alors que la Municipalité se revendique souvent sous cet angle-là. Que devient le matériel qui est jeté ?

Il a aussi des questions par rapport aux durées de vie. Pour lui, 3 ans pour un téléphone portable, cela lui paraît très peu, mais peut-être que le personnel n'arrête pas de téléphoner et que les téléphones s'usent très vite. Plus sérieusement, que devient le matériel et une réflexion a-t-elle été faite au niveau de changer aussi souvent le matériel et au niveau des durées de vie ?

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

Avant de passer aux points suivants, le président rappelle que, selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC), ce dernier peut soit renvoyer une proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier

12. Motion de Mme Ahimara Buffat et consorts, pour le groupe UDC, intitulée « Demande de modification du Règlement du Conseil communal : article 72, paragraphe premier »

- Le président passe la parole à Mme Ahimara Buffat pour le développement de cette motion.
- Mme Ahimara Buffat : pense faire grâce aux Conseillers de la relecture de la motion et explique que le but de cette proposition était d'offrir à chacun la possibilité d'étudier le texte soumis sans précipitation et dans le respect qui est dû à l'implication de chaque initié et de chaque Conseiller. Les motionnaires proposent donc de modifier le premier paragraphe de l'article 72 RCC comme suit : « *Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président. Celle-ci doit lui parvenir dans un délai raisonnable avant la séance du Conseil communal afin que cette dernière puisse être jointe aux documents de ladite séance* ».

Après avoir proposé cette motion lors de la dernière séance du Conseil communal, des discussions ont eu lieu avec le groupe PLR, en particulier avec M. Michel Girardet, qui proposait d'amender cette motion en demandant aux motionnaires de se positionner clairement et de dire par exemple 10 jours au lieu de « *dans un délai raisonnable* ». Les motionnaires sont tout à fait ouverts à cet amendement. Dans la mesure où elle est personnellement quand-même très attachée à la discussion et aux droits de chacun, elle n'a pas modifié la motion qu'elle avait présentée lors de la dernière séance du Conseil communal et propose aux Conseillers d'en

discuter ensemble et voir si ces derniers trouvent intéressant de mettre un délai concis et précis, ou s'ils laissent finalement le choix à chacun. Dans la mesure où le Bureau doit faire parvenir les documents aux Conseillers 10 jours à l'avance, cela semble un délai raisonnable aux motionnaires, mais elle laisse finalement le choix aux Conseillers d'en disposer.

- La discussion est ouverte.
- Mme Léonie Wahlen : confirme effectivement la proposition de M. Michel Girardet mais propose néanmoins encore une petite modification. Il lui semble que le délai de 10 jours avant la séance du Conseil communal est bien pour les motions et les postulats. Par contre, s'agissant des interpellations, il serait bien de pouvoir garder un délai raisonnable comme c'est le cas actuellement. Il lui semble en effet important que les interpellations puissent continuer à se faire de façon plus spontanée, contrairement aux motions et aux postulats.
- M. Daniel Calabrese : déclare que Mme Léonie Wahlen l'a précédé sur la remarque qu'il voulait également faire. Il trouve effectivement dommage que les motions, les postulats et les interpellations soient mis dans le même panier. Les interpellations naissent souvent des discussions qu'il peut y avoir le lundi précédant la séance du Conseil communal lors des séances des groupes politiques et il serait dommage de devoir attendre un mois avant de les déposer, d'autant plus qu'il faut qu'elles soient soutenues par 5 membres au moins, ce qui fait que l'adoption d'une interpellation est plus ou moins acquise. Et puis la Municipalité a bien souvent la possibilité de répondre dans l'immédiat, séance tenante, de manière orale. Il pense donc qu'il est en effet important de différencier les différents droits d'initiative. En outre, cette motion modifierait un peu la façon de travailler au sein des partis, en tout cas en ce qui concerne le GDG. Si un membre du GDG a un postulat ou une motion à présenter, il lui est demandé de la donner avant la séance de préparation du lundi afin que les membres GDG puissent en discuter, l'amender ou la modifier, afin que la proposition puisse être présentée le jeudi lors de la séance du Conseil communal. Cette motion va donc donner un délai supplémentaire pour le traitement de ces données, ce qui engendrera des conséquences également dans le fonctionnement des différents groupes. Après il ne sait pas comment il pourrait être procédé. Personnellement, il proposerait de renvoyer cette motion à une Commission afin qu'une discussion interpartis puisse avoir lieu sur les différents aspects et qu'un consensus simple puisse être trouvé, il ne pense pas que cela soit compliqué. Mais plutôt que de renvoyer cette motion à la Municipalité, qui est selon lui moins concernée par le sujet par rapport au Conseil communal, il serait bien que les différents partis discutent entre eux des modalités qu'ils veulent donner au Règlement du Conseil communal, et il trouve que ce serait une façon futée de le faire. Le fonds de la motion est bon, mais il faudrait juste faire les derniers petits réglages pour qu'il soit meilleur encore.
- Mme Léonie Wahlen : souhaite faire une contre-proposition. Au lieu de renvoyer cette motion en Commission, ce qui va coûter de l'argent au niveau du travail qui sera fourni, elle demande à Mme Ahimara Buffat si elle ne serait pas plutôt d'accord de retirer cette motion afin que les différents partis en discutent entre eux et de revenir avec une nouvelle proposition plutôt que de la renvoyer en Commission ?
- Mme Ahimara Buffat : répond par l'affirmative. Elle aborde dans le sens de Mme Léonie Wahlen car elle estime qu'effectivement cela va coûter de l'argent et qu'il lui tient à cœur de préserver les deniers communs. Une discussion a déjà eu lieu avec M. Michel Girardet et elle pense que, si les Conseillers sont d'accord, que la meilleure façon d'œuvrer serait d'avoir une discussion interpartis afin de trouver un consensus, comme l'a dit M. Daniel Calabrese. Elle retire donc sa motion pour ce soir et elle reviendra avec une nouvelle proposition ultérieurement.
- Mme Véronique Villaine : rejoint M. Daniel Calabrese sur le fonctionnement au sein des groupes. Son parti politique demande également à recevoir les postulats et *a fortiori* les motions que ses membres souhaitent déposer quelques jours, voire quelques semaines, avant la préparation de groupe afin de pouvoir en parler avant de les transmettre au Bureau. Avec un délai de 10 jours, les propositions devraient être faites quasiment un mois à l'avance afin de pouvoir en discuter lors la première réunion de groupe et les déposer pour la prochaine prochaine séance du Conseil communal. Cela commence donc à être un peu long. S'agissant des

interpellations, elle rejoint tout à fait à la fois Mme Léonie Wahlen et M. Daniel Calabrese sur le fait qu'une interpellation doit pouvoir rester spontanée et pas être prévue des mois avant. Elle remercie Mme Ahimara Buffat pour avoir retiré cette motion. Les membres de son parti politique restent aussi ouverts pour une discussion.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président prend acte du retrait de cette motion.

13. Postulat de M. Michel Girardet intitulé « Comment rendre le passage sous-voies de la gare plus gai ? »

- Le président passe la parole à M. Michel Girardet pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Daniel Calabrese : remercie M. Michel Girardet pour cet excellent postulat, cela fait plaisir à entendre. Il pense que mettre l'art dans la rue est la meilleure chose qui puisse être faite. Lui-même, au Photo Club Gland, dans le cadre du programme participatif, il avait proposé de faire des expositions photos concernant les glandois dans des lieux emblématiques de la Ville, et la gare était l'un de ces lieux. Ce projet n'a malheureusement pas été retenu par la population, mais ce n'est que partie remise. Dans le présent postulat, il est parlé d'une fresque, de quelque chose de fixe, d'assez définitif. Si un projet devait voir le jour et si M. Michel Girardet est d'accord avec cela, il souhaiterait qu'une petite place soit également prévue pour des choses plus éphémères, qui changent, qui bougent au cours du temps et qui permettent aussi d'avoir une variété d'artistes pouvant s'exprimer sur ces murs, lesquels sont effectivement très tristes et très mornes, pour reprendre les mots de M. Michel Girardet.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 2 avis contraires, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Michel Girardet intitulé « Comment rendre le passage sous-voies de la gare plus gai ? » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

14. Interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Admin 2.0 : où en est le projet ? Quelles évolutions sont prévues ? »

- Le président passe la parole à Mme Véronique Villaine pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Elle remercie Mme Véronique Villaine pour son interpellation qui lui permet de donner aux Conseillers quelques informations concernant ce projet Admin 2.0.

Quel impact a eu l'utilisation du guichet virtuel sur l'occupation du personnel du SPOP ?

Au 1^{er} octobre 2025, 2'925 habitants ont ouvert un compte sur le guichet virtuel et 3'495 prestations ont été demandées. Le déploiement du guichet est prévu en 2 étapes. La première a été mise en place en novembre 2023 avec 1'063 prestations pour le contrôle des habitants, 762 prestations pour les finances, 266 prestations pour la culture et le social, 1'388 prestations pour le développement durable, 3 prestations pour le service à la population, et 13 prestations pour les services techniques. Au niveau de l'occupation du personnel du SPOP, pour le moment,

comme ce n'est pas encore totalement déployé, il n'y a pas réellement d'information à donner, il faut attendre le développement de la deuxième partie pour voir si l'occupation est réellement différente. Mais ce qu'elle peut dire aujourd'hui, c'est que le secrétariat du SPOP sera vraiment bénéficiaire de cette mesure au moment du déploiement du module de réservation des salles, et là elle pense qu'il devrait y avoir une différence significative. Actuellement, c'est le Contrôle des habitants, qui est rattaché au SPOP, qui en profite le plus. À l'époque du préavis, les attentes envers le guichet virtuel ne concernait pas qu'un gain de productivité, qui est réel malgré tout. Elle rappelle aussi l'accessibilité des prestations de l'Administration en tout temps, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, l'accès à l'historique des prestations et de toutes les factures émises par la Commune. Cela permet également d'éviter des doubles saisies d'informations, qui provoquent des sources d'erreur, d'avoir un délai de traitement rapide des prestations sans se déplacer à l'Administration, et d'effectuer les paiements en ligne. Le deuxième lot, qui est actuellement en phase de tests et dont le déploiement est prévu pour l'année prochaine, comprendra les comptes de tiers, à savoir les non-habitants, par exemple les entreprises, les associations ou les curateurs. Et cela concernera aussi les réservations de salles et les formulaires de demandes par les entreprises.

Si le guichet virtuel semble avoir trouvé son public avec un ratio d'environ de 20 % (nombre de comptes créés rapporté aux 9'174 électeurs communaux), qu'en est-il des autres phases du projet ? Quels modules ou parties du projet sont implémentés et opérationnels par rapport à la liste initiale ?

Le préavis municipal n° 67 pour la mise en œuvre du projet, qui avait été accepté par le Conseil communal le 14 mai 2020, comportait effectivement 7 parties.

- a) Le remplacement des logiciels métiers de l'Administration communale, les finances, le Contrôle des habitants, etc. Et là cela concerne en particulier le système comptable, le système des amendes d'ordre, le premier lot du guichet virtuel dont elle vient de parler, et la gestion du Contrôle des habitants. Ces 4 secteurs sont aujourd'hui à 100 % déployés.
- b) Le déploiement d'une solution de gestion électronique des documents GED. Cela concerne la dématérialisation des factures des fournisseurs, et cela est opérationnel depuis 2021-2022. En ce qui concerne la gestion des courriers et la gestion documentaire, c'est actuellement en phase de tests pilotes, et c'est donc en cours.
- c) L'équipement des entrées des bâtiments communaux avec un accès électronique. Un appel d'offre a été lancé et les équipements électriques complémentaires ont été réalisés. Le déploiement est donc imminent.
- d) L'adhésion au géoportail régional et l'intégration dans Cartolacôte a été déployé. L'installation d'affichages dynamiques à l'entrée de certains bâtiments reste à planifier. L'équipement des salles de réunion avec des écrans pour remplacer les beamers a été déployé, et l'acquisition de matériel et logiciels non-comprise dans les parties a) et f) se réfèrent à un tableau apparaissant dans le préavis. Comme expliqué, tout a été déployé pour les parties a), b), d) et f). Par contre, les parties touchant à la GED ou aux bâtiments communaux n'ont pas encore été travaillées.

Est-ce que de nouvelles fonctionnalités – non listées – sont prévues ou ont été intégrées durant le projet ?

La réponse est oui. Certaines intégrations marginales ont été développées et ont pu être absorbées dans le budget global. Il s'agit par exemple de l'automatisation de l'envoi des factures aux entreprises ou le portail finance qui offre une optimisation du reporting financier pour le budget et les comptes de la Commune.

Que reste-t-il à faire pendant l'année 2026 ?

Il reste à réaliser la deuxième phase du déploiement du guichet virtuel, avec notamment l'ouverture aux tiers, la gestion des réservations de salles, l'accès aux bâtiments, l'affichage dynamique et la gestion des courriers de l'Administration, la GED.

Comment expliquer qu'un préavis censé se terminer en 2021 ait une date de fin – toujours prévisionnelle – en 2026 ? Est-ce que cette date est réaliste ou faut-il s'attendre à d'autres dépassements ?

Elle aimerait tout d'abord rappeler que le préavis prévoyait un étalement des travaux jusqu'en 2023. Elle est d'accord sur le fait que l'on est déjà en 2025, mais quand-même, ce n'était pas que pour 2021. L'essentiel des lots a effectivement été fait en 2021, ils ont été déployés dans les temps et, comme expliqué en préambule, cela concerne en particulier le système comptable, le système des amendes d'ordre, le premier lot du guichet virtuel et la gestion du Contrôle des habitants. La majeure partie des lots a donc été faite, sauf la GED et l'accès aux bâtiments. Alors elle souhaite quand-même donner un petit mot d'explication. S'agissant de la GED, il s'agit en fait d'un grand chantier, plus large que le déploiement de l'outil lui-même. Il y a beaucoup de préparation à faire, il faut remanier le plan de classement, savoir ce que l'on veut faire avec les documents reçus, et il y a donc toute une arborescence à créer en amont. Il y a également l'identification des données personnelles, la gestion des droits d'accès, qui est un travail conséquent, pour savoir qui a le droit de voir quelle information, quel courrier, quel dossier, et la gestion du cycle de vie des documents. Concernant l'accès aux bâtiments, 2 éléments sont à considérer. À la suite de l'appel d'offre effectué, une nouvelle version, qui n'est pas encore opérationnelle, a été proposée à la Municipalité, et il a été conseillé à cette dernière d'avoir une version plus récente. Dès que celle-ci sera commercialisée, l'idée est de l'acquérir. Le second élément concerne la pose de lignes électriques et de Wi-Fi sur certaines portes, équipement qui a dû être réalisé avant d'envisager l'équipement de certains accès. L'objectif de déploiement de cet équipement est toujours prévu pour 2026.

Il faut considérer également qu'il a été nécessaire, durant ces dernières années, de faire des choix stratégiques et de définir aussi certaines priorités afin d'éviter des collusions entre les grands projets de l'Administration et une surcharge des Services. Pour la GED en particulier, et comme prévu dans le préavis, il est nécessaire à la Municipalité de s'adjoindre les services d'une entreprise de conseils externe. Et pour rappel, l'Administration et la Municipalité ont dû faire face à une vacance importante au niveau du Secrétaire municipal, qui est le chef de ce projet.

Il est vrai que, au vu de l'ampleur de ces 2 chantiers, le risque de dépassement temporel du déploiement de la GED et de l'équipement des bâtiments existe, et cela reste un peu une inconnue par rapport à ce que la Municipalité va réellement réussir à faire d'ici la fin de l'année 2026, mais cette dernière a toujours pour objectif de terminer ces 2 déploiements, qui vont donc prendre place à partir de maintenant, surtout que, comme les Conseillers l'ont constaté, la Commune a maintenant trouvé son Secrétaire municipal. Elle aimerait également préciser que même s'il y a des retards, le crédit global est totalement respecté.

Concernant l'utilisation d'une application

Le développement d'une application propre ou l'intégration d'une application existante dans les moyens de communication est-elle prévue ?

Est-ce que l'application CommuneApp est connue de la Municipalité et son utilisation pour la Ville envisageable ?

Cette application, qui est absolument intéressante, est connue de l'Office informatique et son intégration est tout à fait possible dans une commune comme Gland. Il faudrait bien entendu faire une étude à ce sujet, voire aussi s'il existe d'autres solutions alternatives, et puis évidemment trouver les ressources nécessaires pour faire vivre cette application. Il convient aussi de noter que dans le cadre de Smart City Ville des idées, l'idée d'avoir une application pour la ville de Gland avait déjà germé dans l'esprit de quelques citoyens, mais également dans l'esprit de la Municipalité. Cela sera donc aussi à prendre en considération dans les alternatives quand il s'agira de proposer une CommuneApp.

Cela n'est pas prévu dans l'immédiat car là aussi la Municipalité a dû faire des choix et fixer des priorités. Pour l'instant, cela va être la mise en place de la GED et les clés pour l'accès aux bâtiments, mais comme rien n'a été budgété pour le moment à ce sujet, ce n'est pas à l'ordre du jour immédiat. Cela reste toutefois une idée que la Municipalité garde dans ses tiroirs espère qu'elle sera au goût du jour le plus rapidement possible.

Elle espère avoir ainsi répondu aux questions posées par Mme Véronique Villaine et reste bien entendu à disposition.

- Le président demande à Mme Véronique Villaine si elle est satisfaite de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- Mme Véronique Villaine : remercie infiniment Mme la Syndique Christine Girod pour toutes ces explications complémentaires. Elle a le souvenir d’avoir été dans la Commission chargée d’étudier le préavis municipal n° 67 et d’avoir dit que le planning était intenable, tout comme M. Samuel Freuler, président, qui était aussi membre de cette Commission et qui avait dit la même chose. Ils n’avaient donc pas tout à fait tort. Cela dit, l’application CommuneApp est une application existante. Elle n’a pas les chiffres, c’est pour cela qu’elle a fait cette interpellation, mais il suffit d’y adhérer et l’utilisation pour l’alimenter est très simple. Cette application ne va bien sûr pas remplacer un site Internet au vu du nombre d’informations qu’il faudra y mettre, mais elle verrait plutôt cette application comme moyen d’informer la population en cas de panne d’électricité ou de panne sur les candélabres par exemple, avant que les réseaux sociaux s’enflamment en disant que la Commune ne marche pas. Elle ne sait pas, c’est peut-être quelque chose à voir, qui pourrait déjà être assez facile, et il serait bien de voir au moins le budget que cela représenterait, car elle n’en a strictement aucune idée. Mais elle remercie Mme la Syndic Christine Girod pour toutes ces informations.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

15. Nomination d’un délégué au Conseil intercommunal de l’Association intercommunale d’accueil de jour des enfants « Réseau d’accueil des Toblerones » (RAT)

Suite à la démission de Mme Carine Koller à ce poste, celui-ci est à repourvoir.

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de M. Elvis Memic.
- Il n’y a pas d’autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Elvis Memic est nommé délégué au Conseil intercommunal de l’Association intercommunale d’accueil de jour des enfants « Réseau d’accueil des Toblerones » (RAT).

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

16. Divers et propositions individuelles

- Mme Angelita Galvez : a constaté que certaines prestations ne sont plus accessibles à moins d’ouvrir un compte à la Commune. Par exemple, pour les subventions pour les abonnements de train, il n’est plus possible de télécharger le formulaire afin de le remplir et de le transmettre par la suite à l’Administration, à moins d’ouvrir un compte sur le guichet virtuel. Pour certaines personnes, ce n’est peut-être pas évident de ne pas pouvoir avoir accès à ce formulaire, et elle

se demande si d'autres prestations sont concernées et ne sont accessibles qu'en ouvrant un compte sur le guichet virtuel.

- Mme Christine Girod : remercie Mme Angelita Galvez pour cette remarque, qui fait évidemment écho à ce qu'elle vient d'expliquer par rapport à Admin 2.0 et à ce fameux guichet virtuel. Il est vrai que pour créer un compte sur le guichet virtuel, pour des raisons de sécurité et de protection des données, les personnes doivent effectivement donner un certain nombre d'informations, notamment pour vérifier déjà si elles habitent bien à Gland. Mais les bureaux de la Commune restent ouverts et l'accessibilité aux guichets est conservée pour les personnes qui ne veulent pas ou qui n'ont pas la possibilité d'accéder au guichet virtuel, ou qui n'ont pas d'ordinateur. Il est évident que l'accueil personnalisé est encore tout à fait possible, simplement il faut se déplacer à l'Administration ou téléphoner pour obtenir un renseignement. Il est vrai que c'est une évolution que les personnes peuvent apprécier ou ne pas apprécier, mais selon les chiffres qu'elle a communiqués tout à l'heure, il y a quand-même des citoyens qui apprécient beaucoup cette solution virtuelle. Mais l'accueil des personnes aux bureaux reste d'actualité et les collaborateurs de l'Administration renseignent très volontiers les personnes qui ont des questions.
- Mme Angelita Galvez : remercie Mme la Syndique Christine Girod pour ces précisions. Elle aimerait juste ajouter que si une personne se rend au guichet normal, par exemple pour une subvention, cela signifie qu'elle doit s'y rendre une première fois pour récupérer le formulaire, rentrer chez elle pour le remplir et prendre les pièces à joindre, puis retourner une deuxième fois à la Commune pour les déposer. Ne serait-il pas possible de pouvoir télécharger ou imprimer les formulaires sans avoir besoin d'ouvrir un compte ?
- Mme Christine Girod : va répondre avec ce qu'elle sait. Elle va regarder ce qu'il en est au niveau du téléchargement des documents, mais le téléphone existe aussi si vraiment. Les personnes peuvent aussi appeler l'Administration afin que celle-ci imprime le document par exemple. Il faut être un peu pragmatique. Elle comprend bien l'idée de devoir venir aux bureaux, repartir et revenir, mais tout est accessible en ligne, donc c'est vrai que c'est peut-être un peu nouveau. Mais peut-être que la question du téléchargement est une piste.
- Mme Véronique Villaine : déclare qu'il y a quelques semaines a eu lieu une séance photo dans le cadre du projet « Les femmes seniors à l'honneur », une session photographique proposée dans l'espace public aux femmes de 60 ans et plus pour les remercier de tout leur engagement. C'était très sympathique. Elle a vu que la ville de Nyon commence une exposition sur la base de ces photos à partir du 30 septembre 2025, et que sauf erreur Vevey va en démarrer une la semaine prochaine. Elle aimerait savoir si la ville de Gland a aussi l'intention de faire quelque chose des très jolies photos qui ont été faites ce jour-là.
- Mme Isabelle Monney : pense que Mme Véronique Villaine a tout à fait raison. Elle a aussi été étonnée de voir que ces 2 villes organisaient un événement pour mettre en valeur les femmes seniors qui avaient participé à l'événement de Mme Ghislaine Heger. Elle devait en parler la semaine dernière avec Mme Sandrine Faure, mais cela lui est sorti de la tête. Elle va donc voir si quelque chose peut être organisé. Un sujet l'a tout de même interpellée, à savoir que la ville de Nyon possède des panneaux particuliers permettant de faire des expositions à l'extérieur, ce qui n'est pas encore le cas à Gland.
- Mme Regina Bovet : déclare que le dimanche 28 septembre 2025 a eu lieu la visite de Chaplin's Word à Corsier-sur-Vevey. Les Conseillers avaient tous reçu une invitation et les quelques Conseillers communaux de Gland qui se sont déplacés ont vécu un moment fantastique avec Charlot et ont pu retourner dans le monde du cinéma sans parole. Elle tenait juste à dire que c'était top et que tous les absents ont eu tort.
- Mme Ahimara Buffat : aborde dans le sens de Mme Regina Bovet, c'était effectivement une très jolie expérience.

Elle tient surtout à attirer l'attention de la Municipalité sur un problème qui lui tient à cœur. Très régulièrement, elle constate que les lumières dans des lieux tels que la Salle communale ou les bureaux du Bâtiment communal restent allumées toute la nuit, tout le week-end, et elle aimerait savoir s'il y aurait un moyen moderne ou connecté permettant d'éteindre les lumières lorsqu'il n'y a plus personne dans les locaux, ou d'attirer l'attention des concierges ou des usagers pour que cela ne coûte pas à la population car, jusqu'à preuve du contraire, l'électricité se paie.

- M. José Caiano : n'allait pas finir la séance du Conseil communal sans prendre la parole ce soir. Il invite la population à se rendre les 10, 11 et 12 octobre 2025 à l'Autumn Festival, qui aura lieu à la Salle communale. Il y en aura pour tous les goûts, avec du jazz et du rap notamment, et il invite chacun à aller voir la page Internet de cet événement et d'y faire un petit saut, cela va être vraiment super.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 6 novembre 2025 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h35.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Samuel Freuler



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Motion de Mme Ahimara Buffat et consorts, pour le groupe UDC, intitulée « Demande de modification du Règlement du Conseil communal : article 72, paragraphe premier »
2. Postulat de M. Michel Girardet intitulé « Comment rendre le passage sous-voies de la gare plus gai ? »
3. Interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Admin 2.0 : où en est le projet ? Quelles évolutions sont prévues ? »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland